



Soirée

Remplacements et Installation en Médecine Générale

AIMG-MP

Mercredi 15 avril 2021

20H00

MiP'AGJIR

Regroupement des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants de Midi Pyrénées

Créé en décembre 2016

Syndicat indépendant pour les généralistes remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique

Réseau entre les jeunes généralistes de la région et de France

Former et informer

Défendre les intérêts des jeunes généralistes



MiP'AGJIR

Regroupement des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants de Midi Pyrénées

Des moyens:

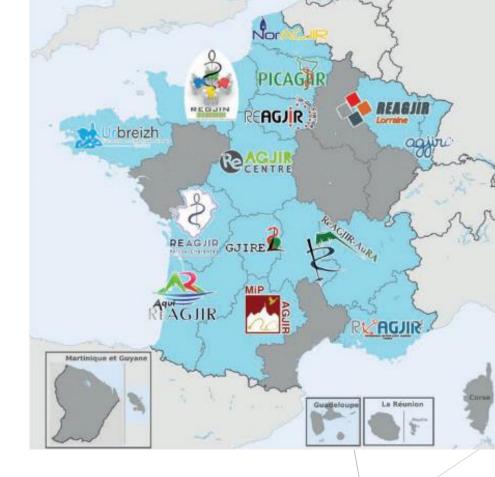
- Soirées de formation
- Groupes de pairs
- Partenaires
- Structure Nationale ReAGJIR
- Les idées des jeunes médecins





REGROUPEMENT AUTONOME DES GÉNÉRALISTES JEUNES INSTALLÉS & REMPLAÇANTS





- Défense des intérêts économiques, matériels et moraux des remplaçants en médecine générale, des généralistes jeunes installés depuis moins de 5 ans (quel que soit leur mode d'exercice en soins primaires)et des jeunes universitaires de médecine générale ;
- Représentation auprès de tous leurs interlocuteurs ;
- Promotion d'une médecine générale **indépendante** et de **qualité**, au niveau professionnel (le soin) et disciplinaire (enseignement et recherche)

Des actions concrètes!

LE P'TIT GUIDE



DU CHEF DE CLINIQUE

EN MEDECINE GENERALE



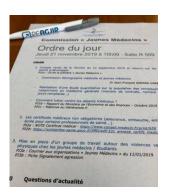
GUIDE PLURIPROFESSIONNEL DE REAGJIR

POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

















contact@reagjir.com

www.reagjir.fr



L'antenne locale en Midi-Pyrénées : contact@mipagjir.fr

Quizz



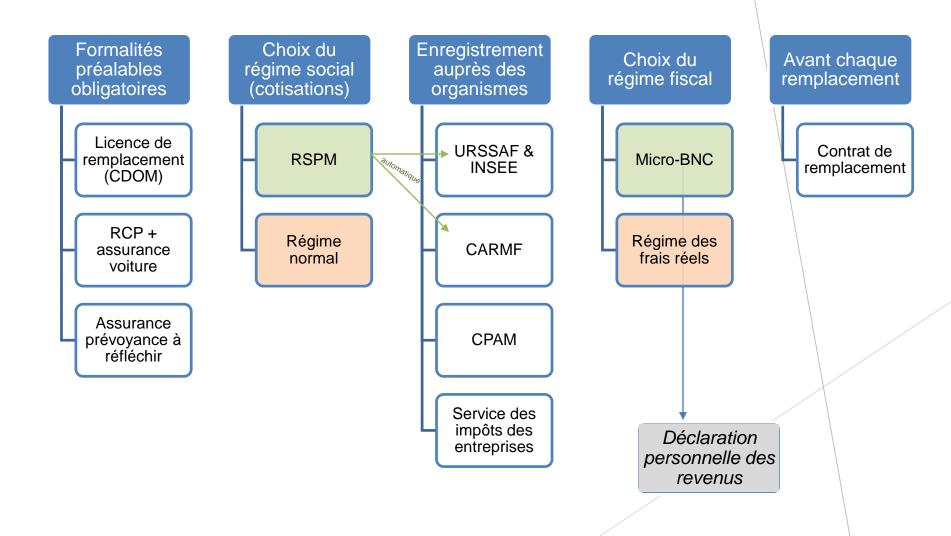


Je remplace pendant l'internat

POINTS-CLÉS

- Licence de remplacement
- Création d'entreprise auprès de l'URSSAF
- Affiliation à la CARMF
- Déclaration à la CPAM
- Service des impôts des entreprises
- Responsabilité Civile Professionnelle (+ assurance auto)
- Assurance et Prévoyance
- Gestion comptable
- Contrat et autorisation du CDOM pour chaque remplacement

POINTS-CLÉS





1/ Licence de remplacement

Attestation par la faculté de validation de 3 stages d'internat dont le stage Praticien niveau 1



Demande de licence de remplacement

- CDOM du département de la <u>faculté</u>
- Valable jusqu'au 15/11 de chaque année (date de fin peut varier pour la dernière année)
- Renouvellement tous les ans possible jusqu'à 6 ans après l'entrée dans le DES
- Délivrance d'une carte de professionnel en formation (CPF)



PROCEDURE DE DEMANDE DE LICENCE DE REMPLACEMENT

VOUS DEVEZ FOURNIR

- ⇒ La photocopie de votre carte d'étudiant **2017/2018** délivrée par la Faculté de Médecine de **TOULOUSE** avec mention d'inscription en 3ème cycle des études médicales ou photocopie du certificat de scolarité.
- ⇒ L'Attestation délivrée par la Faculté indiquant la validation des semestres exigés, soit 3 semestres pour un étudiant en Médecine Générale, dont celui chez le Praticien généraliste agrée. Le détail des semestres accomplis dans les services agréés, leurs dates et lieux pour les D E S. Ce document constitue la preuve de la formation pratiquée certifiée par l'enseignant coordonnateur ou le service responsable du 3ème cycle.
- ⇒ 2 Photographies d'identité
- ⇒ Photocopie de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- ⇒ Le questionnaire, ci-joint, dûment complété.

 https://www.ordmed31.org/IMG/pdf/questionnaire_demande_licence.pdf

La licence de remplacement est une simple attestation prouvant que l'intéressé se trouve dans les conditions légales requises pour faire un remplacement. Elle ne constitue pas une *autorisation de remplacement*.



2/ URSSAF

-> Création de votre entreprise en tant que travailleur indépendant -> Cotisations sociales

Déclaration de « début d'activité » : dès le début de l'activité libérale

(dans les **8 jours** qui suivent la <u>première</u> date de rempla)

En pratique: 2 options

Inscription en ligne sur le site du Centre de Formalités des Entreprises : https://www.cfe.urssaf.fr dès que possible, puis création de votre espace sur urssaf.fr dès réception de votre numéro SIRET

► RSPM





3/ CARMF

- -> Cotisations retraite
- -> Invalidité-décès
- -> Prévoyance
- Inscription dès le début des remplacements (depuis 2018, mais avec dérogation pour 2018, 2019 & 2020).
- Obligatoire
- Retraite, IJ en cas d'arrêt de maladie > 90 jours, Rente d'invalidité
- L'affiliation se fait le 1er jour du trimestre civil qui suit le début d'activité



Pas de reconduction de la mesure suspensive existante en 2018, 2019 et 2020

Les remplaçants non thésés doivent s'affilier et cotiser à la CARMF pour 2021

www.carmf.fr

Bonjour,

Nous accusons réception de votre mail qui a retenu toute notre attention. Nous vous informons que l'affiliation à notre caisse est obligatoire également pour les étudiants exerçant sous licence de remplacement.

Cordialement
Nathalie POMPONNE
01.40.68.32.70

----Message d'origine----

Envoyé : dimanche 7 février 2021 15:56

À : affiliations.cotis <affiliations.cotis@carmf.fr>

Objet : Affiliation

Bonjour,

Interne en 4ème semestre de médecine générale, j'envisage de réaliser quelques remplacements libéraux cette année. Je n'ai pas réussi à avoir de réponse claire sur le fait que cela m'obligerait ou non à cotiser à la CARMF cette année (il semble que jusqu'à l'année dernière une dérogation existait ?) étant encore interne, salarié, et non thésé.

Pourriez-vous me dire ce qu'il en est ?

Bien cordialement,

3/ CARMF

En pratique: 2 options

Le régime "normal",

http://www.carmf.fr/page.php?page=doc/formulaires/cotisants/
affiliation-inter.htm

► RSPM



Alors qu'il n'était pas le plus pertinent en 2020, l'affiliation obligatoire à la CARMF effective (2021) rend le régime RSPM financièrement plus attractif (même si ce n'est pas son objectif) et plus simple pour les remplaçants non thésés qui débutent

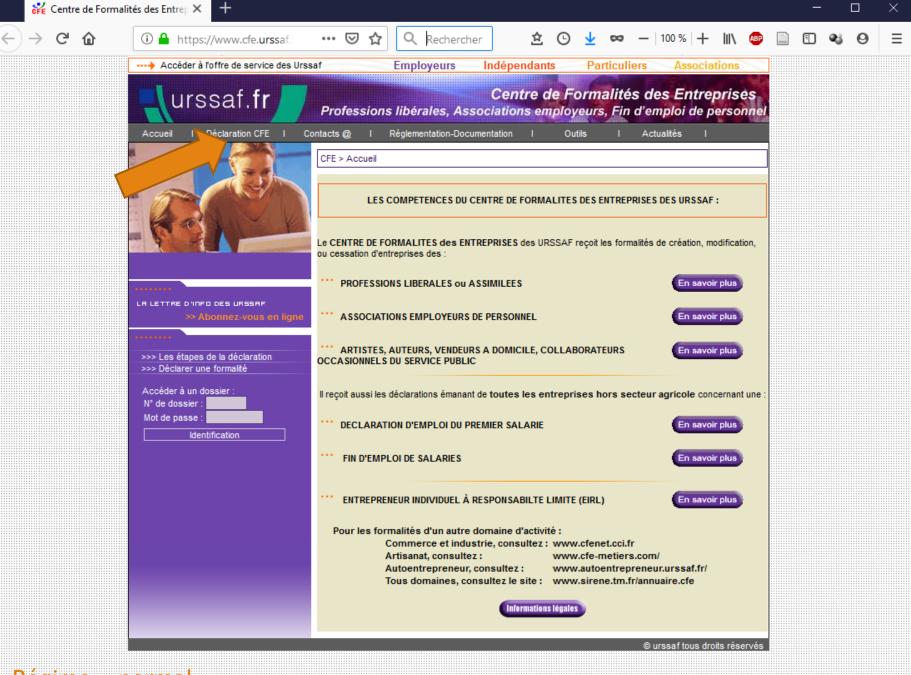
Régime « normal »

ATTENTION, dans certaines régions le CFE demande une validation de la CPAM pour traiter la demande d'inscription

https://remplacementmedecin.ameli.fr/remplacement _medecin/accueil/non_these

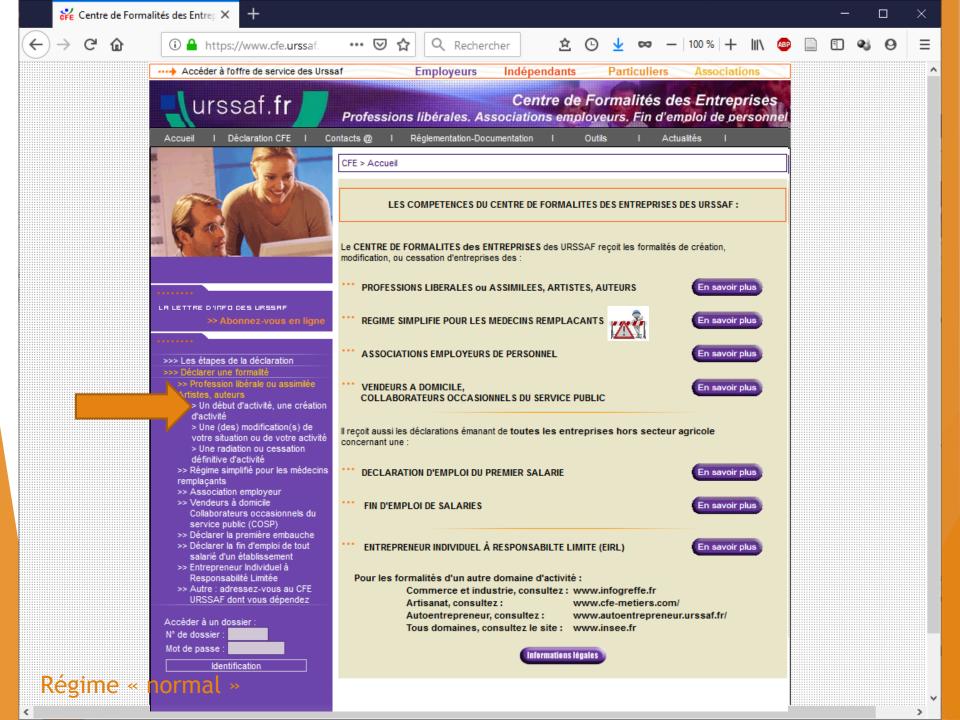


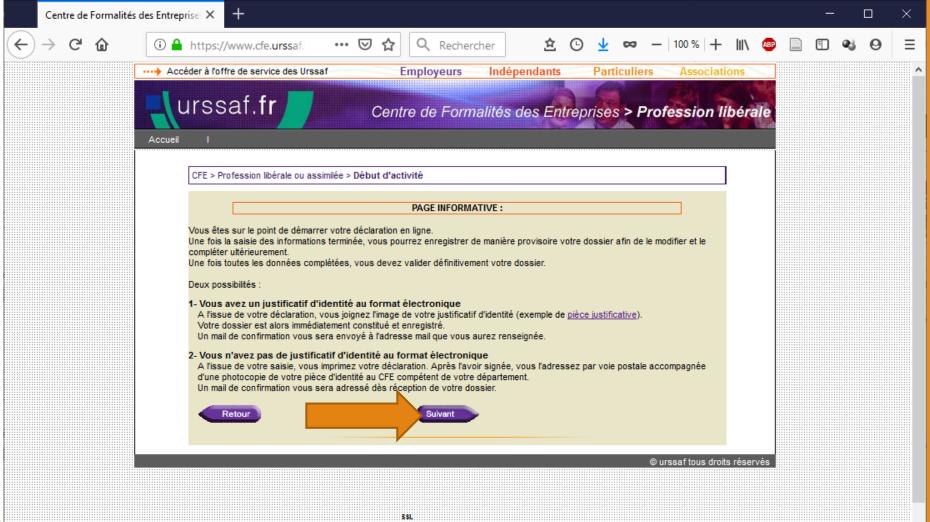
- https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/urssaf-midipyrenees.html
- https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-beneficiedexonerations/accre/quelles-formalites.html
- http://www.jaddo.fr/2010/03/30/urssaf-mon-amour-quel-etrange-cri/

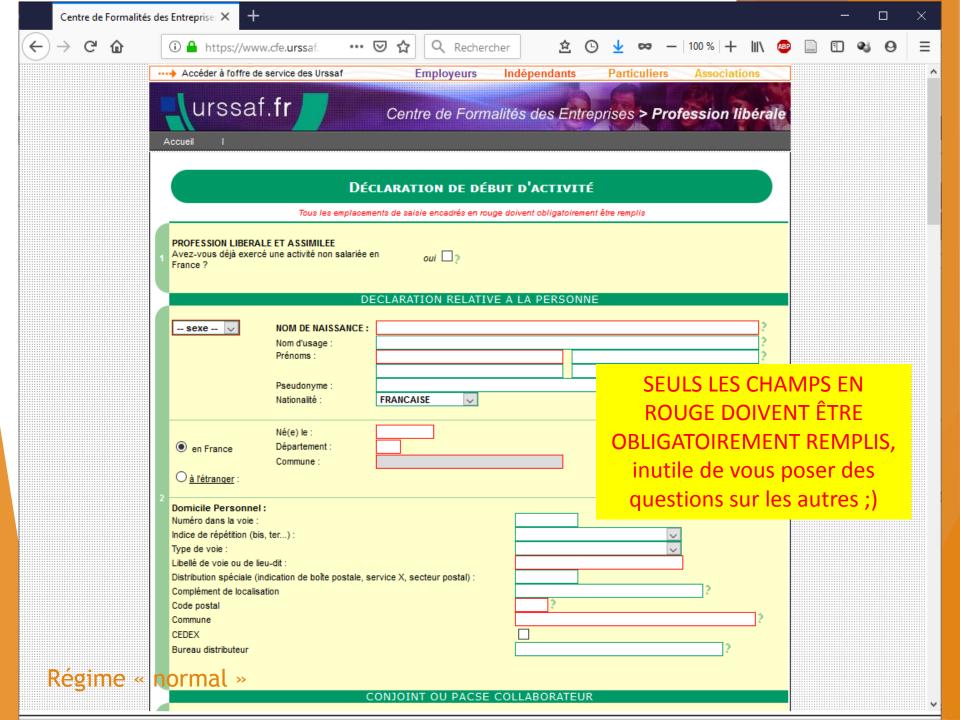


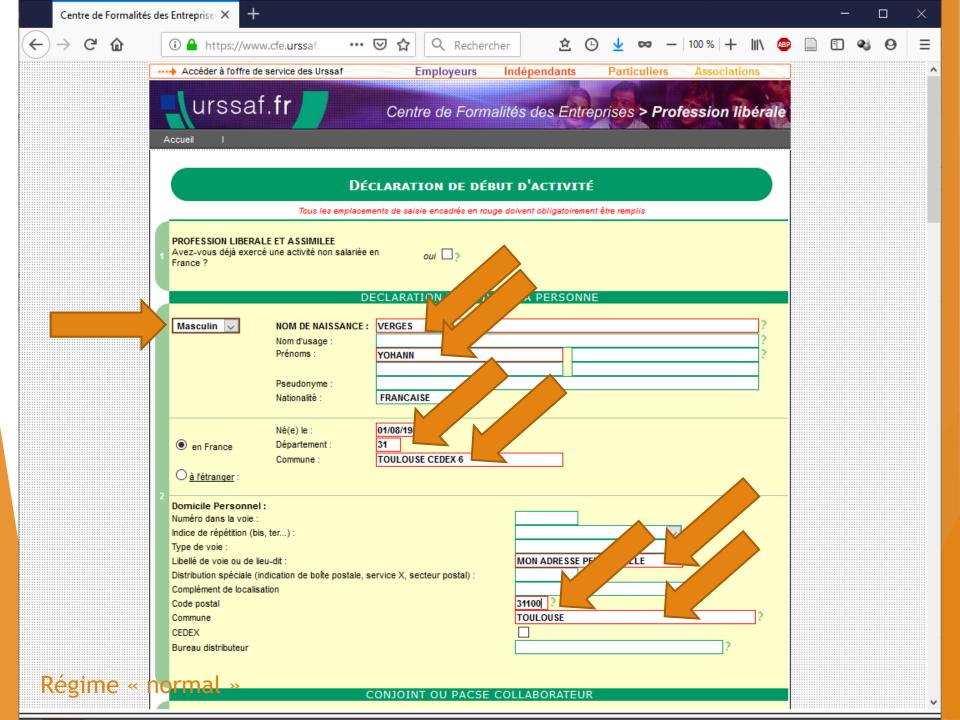
Régime « normal »

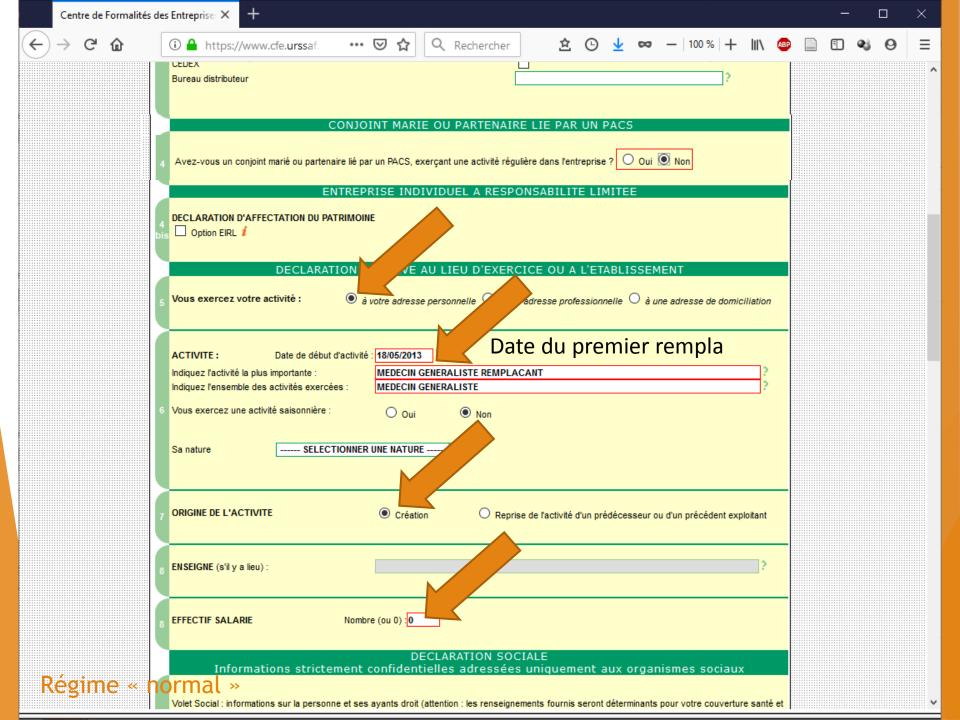
>

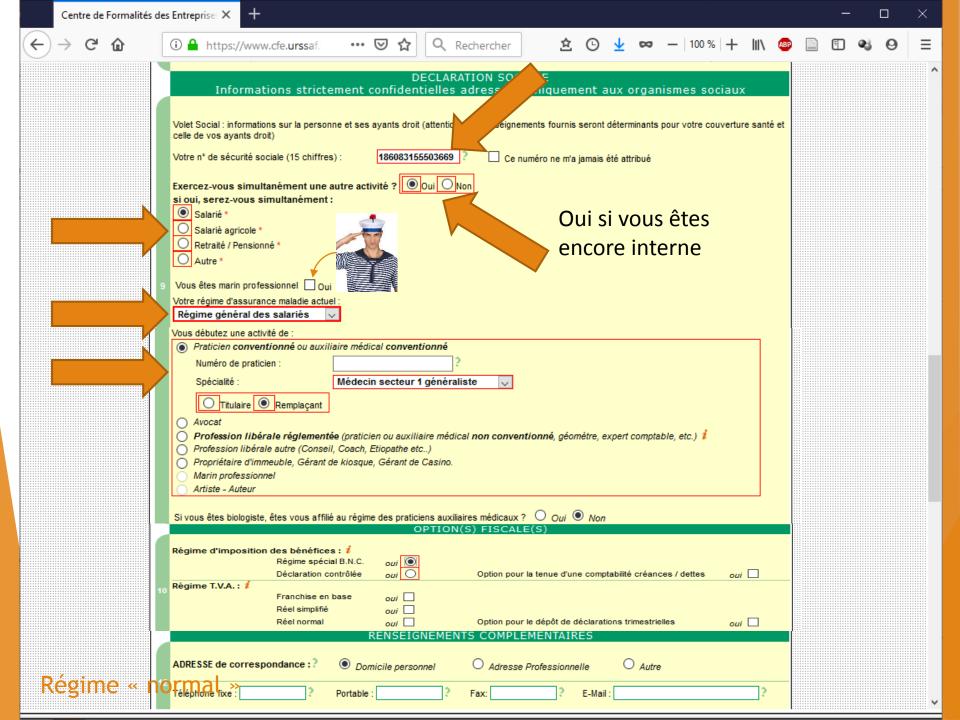


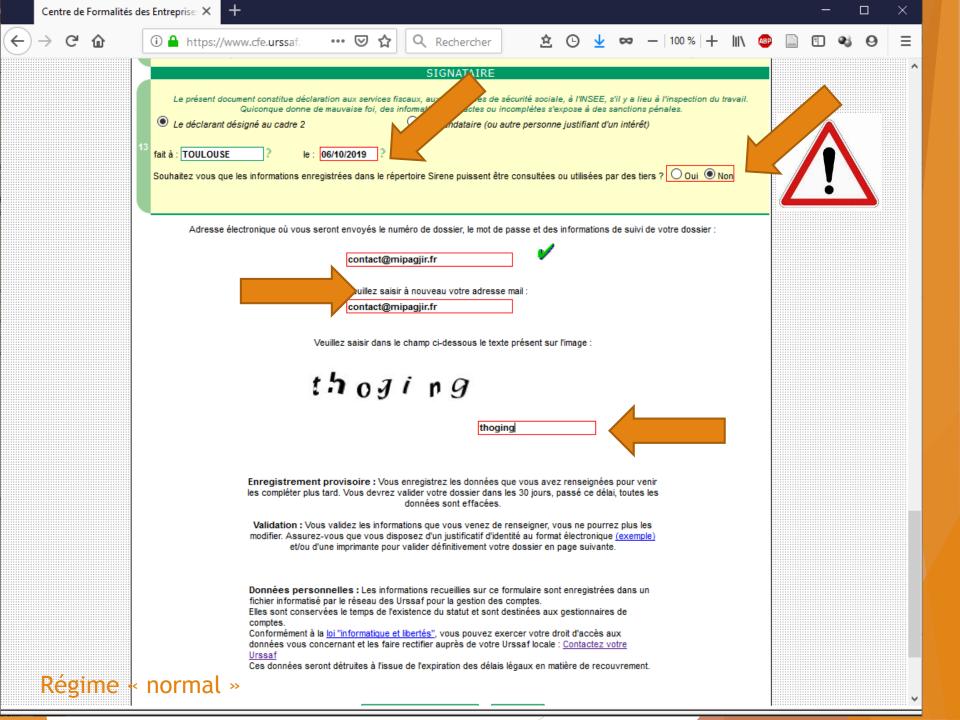


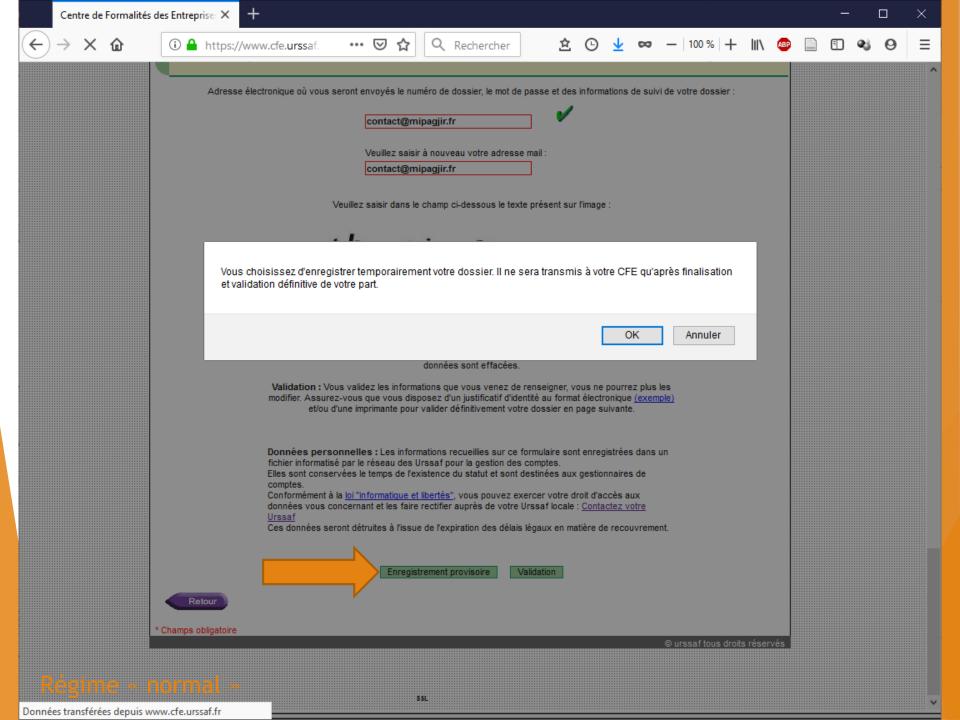














Votre Compte

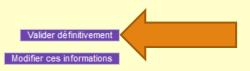
Dossier enregistré provisoirement : votre déclaration n'a pas été encore transmise au CFE. Pour la transmettre, vous devez "Valider définitivement" (Attention, vous ne pourrez plus ensuite la modifier).

Récapitulatif de votre déclaration

Déclaration de début d'activité N° U3107I241517 en date du 06/10/2019 :

Déclarant : CECI EST UN TEST CECI EST UN TEST né le 01/08/1986

Activité exercée : MEDECIN GENERALISTE



Vos Identifiants

N° de dossier : Mot de passe :



Adresse email: contact@mipagjir.fr

Votre Centre de Formalités des Entreprises

Centre de Formalités des Entreprises Professions Libérales URSSAF Régionale de MIDI-PYRENEES - Centre de la HAUTE GARONNE Rue Pierre et Marie Curie - LABEGE 31061 TOULOUSE CEDEX 9 (Pour consulter les Horairess d'ouverture, cliquez ici)

Téléphone: 3957 (0,118E TTC/min)

Site internet: https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/urssaf-midi-pyrenees.html

Imprimer l'adresse de l'URSSAF

Retour à la page d'accueil



Le document qui permet d'imprimer votre déclaration fait appel au logiciel Adobe Acrobat Reader®. Vous pouvez télécharger gratuitement ce logiciel à partir du site Web de l'éditeur Adobe.



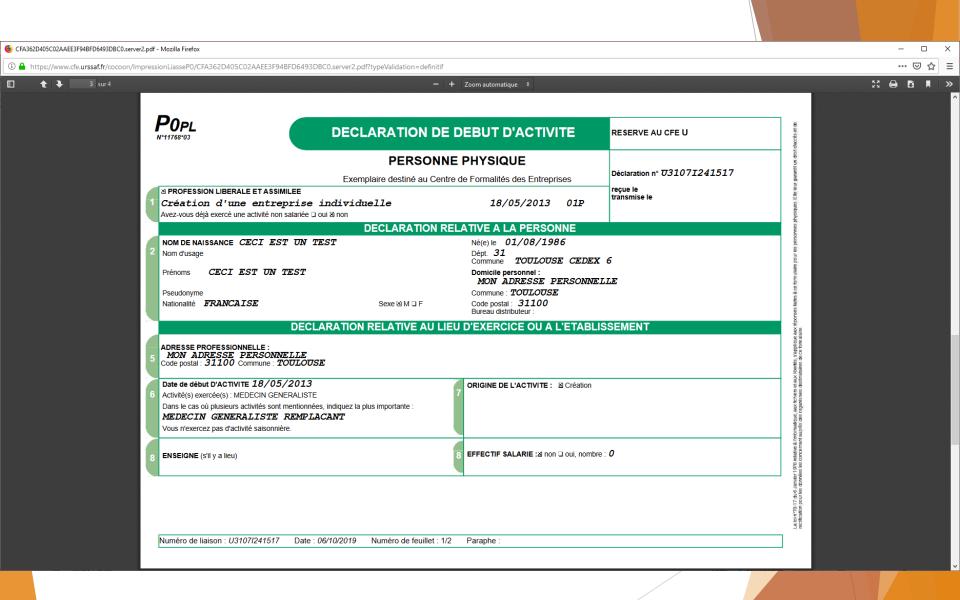


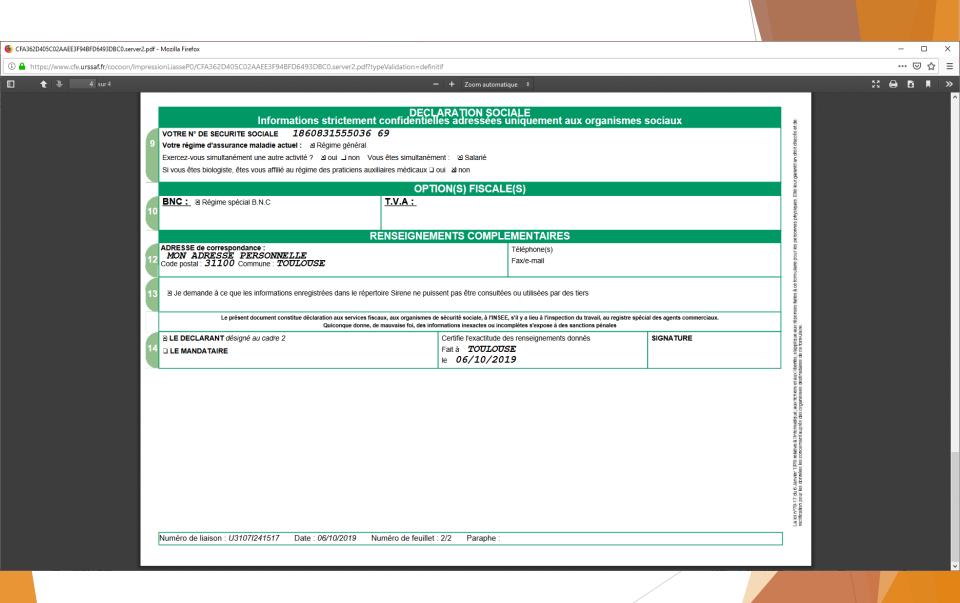
Site internet: https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/urssaf-midi-pyrenees.html

Imprimer l'adresse de l'URSSAF

Retour à la page d'accueil

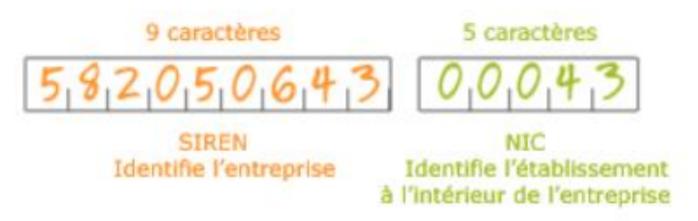
fer Adobe: Le document qui permet d'imprimer votre déclaration fait appel au logiciel Adobe Acrobat Reader®. Vous pouvez télécharger gratuitement ce logiciel à partir du Reader: site Web de l'éditeur Adobe.





Vous êtes (enfin) inscrit!

L'INSEE vous envoie (par courrier postal) votre **numéro SIRET** qui se décompose en :



Attention : si vous avez coché l'option que vos informations ne soient pas publiables, conservez bien le courrier justificatif puisque vous ne pourrez pas le ré-imprimer via internet



URSSAF & CARMF (suite)

- Création de votre espace sur <u>www.urssaf.fr</u> dès réception de votre numéro SIRET
- Déclenchement des cotisations sociales obligatoires (*)
 - Appel provisionnel **forfaitaire** les 2 premières années, puis régularisation selon les revenus réels
 - Possibilité de **modulation** des cotisations si faibles revenus
 - CURPS : uniquement si médecin installé
- ▶ Déclaration commune des revenus URSSAF et CARMF sur le site https://www.net-entreprises.fr/
- (*) voir diapo plus loin pour les montants

Cotisations forfaitaires 2 premières années

Régime « normal »

(seront ensuite régularisées en fonction de vos revenus effectifs 2020-2021)

Cotisations provisoires pour une affiliation au 1er janvier 2020.

Les montants sont calculés à titre indicatif en fonction des données connues au moment de l'édition du présent guide.

MÉDECIN SECTEUR 1, Y COMPRIS REMPLAÇANT «THÉSÉ»

	Cotisations sociales	2020 (1)	2021	
Urssaf	Maladie	0	8	
	Allocations familiales	0	0	
	Contribution à la formation professionnelle	103	103 ⁽²⁾	
	CSG-CRDS	758	758	
	Dont CSG déductible	532	532	
	Curps (3)	39	39 ^[2]	
CARMF	Retraite de base	0	621	
	Régime complémentaire (si médecin âgé de moins de 40 ans)	0	0	
	Allocation supplémentaire de vieillesse forfaitaire	1 751	1 751 (2)	
	Allocation supplémentaire de vieillesse ajustement	99	99 (2)	
	Invalidité-décès	0	631 (classe A)	
	TOTAL	2 750 €	4 000 €	

INTERNE « NON THÉSÉ » REMPLAÇANT UN MÉDECIN SECTEUR 1

	Cotisations sociales	2020 (1)	2021
Urssaf	Maladie	0	8
	Allocations familiales	0	0
	Contribution à la formation professionnelle	103	103 (2)
	CSG-CRDS	758	758
	Dont CSG déductible	532	532
	TOTAL	861 €	869 €

^[1] Montants 2020 tenant compte de l'exonération Acre (cf. p.20). Si vous ne bénéficiez pas de l'Acre, le montant de vos cotisations provisoires correspondent aux montants mentionnés pour l'année 2021).

https://www.urssaf.fr/ portail/files/live/sites/ urssaf/files/documents /PAM/Guide-PAM.pdf

Mettez de côté 40 à 60% de vos recettes

Simulateur de cotisations ReAGJIR pour anticiper les régulations futures :

https://www.reagjir.fr/page_fonction/cotisations_sociales.html

⁽²⁾ Données 2020.

⁽³⁾ Excepté pour les remplaçants.





DEMANDE DE MODULATION (facultative) **DES COTISATIONS PROVISIONNELLES**

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Si vous souhaitez bénéficier de la modulation de vos cotisations provisionnelles, vous devez retourner le présent document à votre Urssaf.

Vous pouvez effectuer une demande rectificative à tout moment de l'année.

La modification interviendra uniquement sur les échéances suivant la réception de votre demande.

Nom, prénd	m							
Adresse								
N° de comp	ite IIII							
N° Siret				_				
Téléphone			E-mail					
Je demande la révision du calcul de mes cotisations provisionnelles pour l'année								
☐ Je relève du régime fiscal de la micro-entreprise (BIC) ou du régime déclaratif spécial (micro-BNC) et vous communique :								
mon chiffre d'affaires ou mes recettes hors taxes estimé(es) pour l'année en cours								
mon abattement	forfaitaire	71 % micro-BIC ventes	ou 50 % micro-BIC prestations de se	ou 34 % micro-BNC	uro inférieur)			
☐ Je relève d'un autre régime fiscal, et vous communique :								

* Lorsque le revenu définitif est supérieur de plus d'un tiers au revenu estimé, une majoration de 10 % sera appliquée

sur l'insuffisance de versements de vos cotisations provisionnelles.

La loi du 6.01/78 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les dossiers vous concernant auprès de notre organisme.

A le : L___/___/______Signature

(arrondi à l'Euro inférieur)

ssvUrssaf - NAT/2731/)





- ACRE = Aide aux Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise.
- permet aux personnes qui créent leur activité d'être exonérées des cotisations :
 - assurance maladie et allocations familiales (= 0 car déjà prises en charge par la CPAM ?)
 - retraite de base et invalidité-décès ? (ne semble pas applicable pour la CARMF pour les médecins, qui à ce jour n'a pas apporté de réponse...)
- durant les 12 premiers mois (non renouvelable, conditions changées en 01/2020)
- Plafond de bénéfices 30 852 €
- Attribution automatique, pas de démarche particulière

Les médecins qui optent pour le régime simplifié ne peuvent pas bénéficier de l'ACRE...

Le RSPM Régime Simplifié des Professions Médicales

JO : Décret n*2019-1584 du 31 décembre 2019

Qu'est-ce que c'est?

- Régime simplifié de démarches administratives pour les cotisations sociales (CARMF et URSSAF). Pour les adhérents à ce dispositif, l'URSSAF est l'unique interlocuteur pour la déclaration d'activité, la déclaration des honoraires et le paiement des cotisations sociales.
- Réservé aux médecins effectuant exclusivement des remplacements (mais inclut aussi les internes) dont le CA est inférieur à 19 000 euros sur une année civile (12 500 euros de bénéfices nets).
- Taux unique de cotisation des charges sociales avec exonération ASV (allocation supplémentaire vieillesse) et une option sur la pension invalidité-décès.

En 2020



- En 2020, en l'absence d'affiliation obligatoire à la CARMF, et étant donné le manque de recul nous ne l'avions pas conseillé aux nouveaux remplaçants.
- Retours de la part d'internes et jeunes remplaçants incompréhension du nouveau dispositif, site URSSAF redirige quasi systématiquement sur RSPM
- ACOSS recontactée pour faire le point sur information transmise et sur le fonctionnement de la plateforme
- Incertitudes sur l'ouverture de droits retraite pour les non thésés qui n'étaient pas censés cotiser
 → vérification faite que la cotisation volontaire était bien possible, et les droits ouverts

En 2021?



- Article 25 LFSS 2018: <u>Affiliation obligatoire à la CARMF de tous les médecins ayant une activité libérale; inclus remplaçants non thésés</u> (article L. 640-1Code de la sécurité sociale), et ce à compter du 1er janvier 2018.
- ▶ Pas de reconduction de la mesure suspensive existante en 2018, 2019 et 2020
- Les remplaçants non thésés doivent s'affilier et cotiser à la CARMF, ce qui change l'analyse d'utilité de ce dispositif, bien que des questions restent en suspens...

Taux unique de cotisation: 13,3% du CA

Cotisations URSSAF	Cotisations retraite	Cotisations prévoyance
Assurance maladie	Régime de base (RB)	Invalidité - Décès (ID) option 25% ou 100%
CSG/CRDS	Régime complémentaire (RC)	
CFP CURPS	ASV	

 Non cumulable avec l'ACRE et les exonérations de début d'activité

Comparaison difficile



- ► Taux unique : 13,3% du CA donc 20,2% des revenus nets (mais passe à 21% si le seuil de 19 000 euros annuel est dépassé)
- Comment comparer le taux de pourcentage du Chiffre d'affaire par rapport au taux de pourcentage des revenus nets du régime habituel auquel se rajoutent des montants forfaitaires et des possibilités d'exonération ?

5 exemples:

Différence Chiffre d'affaire / Bénéfices

Chiffre d'affaire :

Somme des chèques / virements / espèces encaissées sur une année d'activité en libéral

- ► **Bénéfice Net Commercial** = Chiffre d'Affaire Charges
- ▶ Donc en micro BNC (abattement de charges fixé à 34%) :

Bénéfices = CA - 0.34 CA = 0.66 CA

Juliette CA 1 800 euros

Répartition RSPM	RSPM - Taux CA	RSPM - Taux revenus	Régime normal taux revenus
Retraite en régime de base	5,24%	7,94%	6,08% (8,23% - CPAM)
Retraite en régime complémentair e (12,10%)	1,61%	2,44%	9,80%
Invalidité- décès	158 ou 631 euros	158 ou 631 euros	631 euros
ASV	-	-	1775 euros
Contributions sociales CSG/CRDS (48%)	6,38%	9,67%	9,70%
Assurance maladie/mater nité (0,50%)	0,067%	0,10%	0,10%
Allocations familiales	-	-	0%
CFP	-	-	103 euros
CURPS	-	-	206 euros
TOTAL	13,30%	20,15%	25,68% + 269 €

1800 CA	Montant ac annuel de r 65 ans			Montant additionnel - annuel de retraite à 65 ans		enus (1800-34%) Montant additionnel considérant micro- annuel de retraite à 65 ans
94,32	8,	721732672	72,2304	6,679116196	72,2304	6,679116196
						,
28,98		1,4139342	1ère année affiliation 0 et moins de 40 ans	0		e année affiliation noins de 40 ans 0
158	+473		631		631	
0		0	1751	305,37		2 500 de revenus, demande 0
114,84			115,236		115,236	
1,206			1,188		1,188	
			0		0	
			103 0		103 0	
397,346						
397,35 €	+473	10,14€	2 673,65 €	312,05€	922,65 €	6,68€

normal avec demandes d'exonération

Juliette CA 1 800 euros

Total	397,35 €	+473	10,14€	2 673,65 €		922,65€	6,68 €
	RSPM			normal		normal av demandes d'exonéra	

Lucas CA 14 000 euros

Répartition RSPM	RSPM - Taux CA	RSPM - Taux revenus	Régime normal taux revenus
Retraite en régime de base	5,24%	7,94%	6,08% (8,23% - CPAM
Retraite en régime complément aire (12,10%)	1,61%	2,44%	9,80%
Invalidité- décès	158 ou 631 euros	158 ou 631 euros	631 euros
ASV	-	-	1775 euros
Contribution s sociales CSG/CRDS (48%)	6,38%	9,67%	9,70%
Assurance maladie/mat ernité (0,50%)	0,067%	0,10%	0,10%
Allocations familiales	-	-	0%
CFP	-	-	103 euros
CURPS	-	-	206 euros
TOTAL	13,30%	20,15%	25,68% + 2691 €

14000 CA	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans	revenus (1800- 34%) en considérant micro 9240 BNC	Montant additionnel annuel - de retraite à 65 ans	34%) en a considérant micro- d	Montant dditionnel annuel e retraite à 65 ns
733,6	67,83569856	561,792	51,94868152	561,792	51,94868152
225,4	10,997266	1ère année affiliation et moins 0 de 40 ans	s 0	1ère année affiliation et moins 0 de 40 ans	0
158	+473	631		631 < 12 500 de	
0	0	1751	305,37	revenus, sur 0 demande	0
893,2		896,28		896,28	
9,38		9,24		9,24	
		0		0	
		103 0		103 0	
2019,58					

	2 019,58			3 952,31		2 201,3
Total	€	+473	78,83€	€	357,32€	

RSPM normal d'exonération

51,95€

Lucas CA 14 000 euros

Total	2 019,58 €	+473	78,83 €	3 952,31 €	357,32 €	2 201,31 €	51,95 €
						normal avec	
						demandes	
	RSPM			normal		d'exonération	on

Dominique CA 18 000 euros

Répartition RSPM	RSPM - Taux CA	RSPM - Taux revenus	Régime normal taux revenus
Retraite en régime de base	5,24 %	7,94 %	6,08 % (8,23 % - CPA M)
Retraite en régime complément aire (12,10%)	1,61%	2,44%	9,80%
Invalidité- décès	158 ou 631 euros	158 ou 631	631 euros
ASV	-	-	1775 euros
Contributio ns sociales CSG/CRDS (48%)	6,38%	9,67%	9,70%
Assurance maladie/mat ernité (0,50%)	0,067%	0,10%	0,10%
Allocations familiales	-	-	0%
CFP	-	-	103 euros
CURPS	-	-	206 euros
TOTAL	13,30%	20,15%	25,68% + 2691 €

18000 CA	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans	revenus (1800- 34%) en considérant 11880 micro-BNC	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans	revenus (1800- 34%) en considérant 11880 micro-BNC	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans
943,2	87,21732672	722,304	66,79116196	722,304	66,79116196
289,8	14,139342	1ère année affiliation et 0 moins de 40 ans	0	1ère année affiliation et Omoins de 40 ans	0
158	+473	631		631 < 12 500 de	
0	0	1751	305,37	revenus, sur 0 demande	0
1148,4		1152,36		1152,36	
12,06		11,88		11,88	
		0		0	
		103 0		103 0	
2551,46		-		-	

Total 2 551,46 € +473 101,36 € 4 371,54 € 372,16 € 2 620,54 € 66,79 €

normal avec demandes

RSPM normal d'exonération

Dominique CA 18 000 euros

Total	2 551,46 €	+473	101,36 €		4 371,54 €	372,16 €	2 620,54 €	66,79 €
							normal ave	eC.
							demandes	
	RSPM			n	normal		d'exonérat	ion

Vincent CA 19 000 euros

Répartition RSPM	RSPM - Taux CA	RSPM - Taux revenus	Régime normal taux revenus
Retraite en régime de base	5,24 %	7,94 %	6,08 % (8,23 % - CPA M)
Retraite en régime complément aire (12,10%)	1,61%	2,44%	9,80%
Invalidité- décès	158 ou 631 euros	158 ou 631 euros	631 euros
ASV	-	-	1775 euros
Contributio ns sociales CSG/CRDS (48%)	6,38%	9,67%	9,70%
Assurance maladie/mat ernité (0,50%)	0,067%	0,10%	0,10%
Allocations familiales	-	-	0%
CFP	-	-	103 euros
CURPS	-	-	206 euros
TOTAL	13,30%	20,15%	25,68% + 2691 €

19000 CA	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans	revenus (1800- 34%) en considérant 12540 micro-BNC	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans	revenus (1800- 34%) en considérant 12540 micro-BNC	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans
995,6	92,06273376	762,432	70,50178207	762,432	70,50178207
305,9	14,924861	1ère année affiliation et 0 moins de 40 ans	0	1ère année affiliation et O moins de 40 ans	0
158	+473	631		631	
				< 12 500 de revenus, sur	
0	0	1751	305,37	1751 demande	305,37
1212,2		1216,38		1216,38	
12,73		12,54		12,54	
		0		0	
		103		103	
		0		0	
2684,43					

 Total
 2 684,43 €
 +473
 106,99 €
 4 476,35 €
 375,87 €
 4 476,35 €
 375,87 €

RSPM normal normal d'exonération

Vincent CA 19 000 euros

Total	2 684,43 €	+473	106,99 €	4 476,35 €	375,87 €	4 476,35 € 375,87 €
						normal avec
						demandes
	RSPM			normal		d'exonération

Paul CA 25 000 euros

RSPM

Répartition RSPM	RSPM - Taux CA	RSPM - Taux CA majoré	Régime normal taux revenus
Retraite en régime de base	5,24 %	5,25 %	6,08 % (8,23 % - CPA M)
Retraite en régime complément aire (12,10%)	1,61%	6,47%	9,80%
Invalidité- décès	158 ou 631 euros	158 ou 631 euros	631 euros
ASV	-	2,81%	1775 euros
Contribution s sociales CSG/CRDS (48%)	6,38%	6,40%	9,70%
Assurance maladie/mat ernité (0,50%)	0,067%	0,063%	0,10%
Allocations familiales	-	-	0%
CFP	-	•	103 euros
CURPS	-	-	206 euros
TOTAL	13,30%	21,00%	25,68% + 2691 €

25000 CA	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans	revenus (1800- 34%) en considérant 16500 micro-BNC	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans	revenus (1800- 34%) en considérant 16500 micro-BNC	Montant additionnel annuel de retraite à 65 ans
1310,6	121,1906578	1003,2	92,76550272	1003,2	92,76550272
693,98	33,8592842	1ère année affiliation et 0 moins de 40 ans	0	1ère année affiliation et 0 moins de 40 ans	0
158	+473	631		631	
460.04	305,37	1751	205.27	< 12 500 de revenus, sur	205 27
168,84	305,37	1/51	305,37	1751 demande	305,37
1596,5		1600,5		1600,5	
16,51		16,5		16,5	
		0		0	
		103 0		103 0	
3944,43		Ü		v	

 Total
 3 944,43 €
 +473
 460,42 €
 5 105,20 €
 398,14 €
 5 105,20 €
 398,14 €

normal avec demandes normal d'exonération

Paul CA 25 000 euros

Total	3 944,43 €	+473	460,42 €	5 105,20 €	398,14 €	5 105,20 €	398,14 €
						normal ave	С
						demandes	
	RSPM			normal		d'exonérati	on

Tableau de comparaison (CA < 19 000 euros)

Répartition RSPM	RSPM - Taux CA	RSPM - Taux réel BNC Soit Taux 0,66 CA	Régime normal <mark>taux BNC</mark>
Retraite en régime de base	5,24%	<mark>7,94%</mark>	6,08% (8,23% - CPAM)
Retraite en régime complémentaire	1,61%	<mark>2,44%</mark>	9,80% mais <mark>0%</mark> début d'activité
Invalidité-décès	158 ou 631 euros	158 ou 631 euros	631 euros
ASV	-	-	1751 euros *
Contributions sociales CSG/CRDS	6,38%	9,67%	9,70%
Assurance maladie/maternité	0,067%	0,10%	0,10%
Allocations familiales	-	<u>-</u>	0%
CFP	-	-	103 euros
CURPS	-		206 euros **
TOTAL	13,30% + 158 ou 631 euros	20,15% + 158 ou 631 euros	25,68% (15,88% en début d'activité) + 2691 euros (734 euros sans CURPS ni ASV)

Tableau de comparaison (1^{er} dépassement du seuil)

Répartition RSPM	RSPM - Taux CA	RSPM - Taux réel BNC Soit Taux 0,66 CA	Régime normal taux BNC
Retraite en régime de base	5,25%	<mark>7,95%</mark>	6,08% (8,23% - CPAM)
Retraite en régime complémentaire	6,47%	<mark>9,80%</mark>	9,80% mais <mark>0% début d'activité</mark>
Invalidité-décès	158 ou 631 euros	158 ou 631 euros	631 euros
ASV	2,81%	4,25%	1751 euros *
Contributions sociales CSG/CRDS	6,40%	9,70%	9,70%
Assurance maladie/maternité	0,063%	0,10%	0,10%
Allocations familiales	-	-	0%
CFP	-	-	103 euros
CURPS	-	-	206 euros **
TOTAL	21% + 158 ou 631 euros	31,8% + 158 ou 631 euros	25,68% (15,88% en début d'activité) + 2691 euros (734 euros sans CURPS ni ASV)

Moins de cotisations avec le RSPM

- Le RSPM propose un pourcentage plus élevé de cotisations au régime de base/complémentaire (que l'on voit lorsqu'on compare les chiffres d'affaires et non pas un CA à un BNC).
- Le RSPM dispense de payer l'ASV (mais la CARMF le permet aussi pour des revenus inférieurs à 12500 euros, ce qui est encore le cas lorsque le CA est à 18939 euros, soit presque toutes les situations du RSPM).
- Le RSPM propose 473 euros en moins de cotisations pour l'invalidité-décès, et dispense de payer la CFP à 103 euros, soit **576 euros fixes d'économie par rapport au régime classique**. Néanmoins les prestations en lien sont proportionnellement diminuées (IJ, invalidité).
- Le RSPM dispense de payer la CURPS, mais c'est le cas pour tous les remplaçants, soit tous ceux qui relèvent du RSPM.
- Il n'y a **AUCUNE différence pour la CSG/CRDS ni les cotisations d'assurance-maladie**, ce qu'on voit quand on compare deux CA et non pas un CA à un BNC, et c'est normal : c'est ce que réclamait l'URSSAF avant, il n'y a pas de raison que les modalités de calcul changent pour cela.
- Le RSPM reste avantageux même en cas de dépassement du seuil.

Beaucoup plus simple

Une inscription en 4 étapes pour une utilisation simple et rapide :

- vous créez votre espace personnel en renseignant votre numéro de Sécurité sociale et votre adresse email de contact;
- vous recevez un mail de l'Urssaf qui confirme la création de votre compte ;
- vous effectuez la première déclaration de votre activité de médecin remplaçant ;
- vous déclarez en ligne chaque trimestre ou chaque mois, en fonction de votre choix, les honoraires rétrocédés et payer les cotisations et contributions sociales correspondant aux remplacements effectués.

BON À SAVOIR

Vous avez uniquement deux démarches à effectuer : la déclaration des remplacements réalisés chaque mois ou trimestre dans votre espace personnel ET le paiement des cotisations associées à cette déclaration.

BON À SAVOIR

Vous pouvez également choisir de déclarer vos honoraires et payer vos cotisations chaque mois ou trimestre. Il ne sera pas possible de changer de périodicité en cours d'année.

À NOTER

Vous devez effectuer une déclaration uniquement lorsque vous avez réalisé au moins un remplacement au cours du mois ou trimestre, en fonction du choix de la périodicité de votre déclaration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site medecins-remplacants.urssaf.fr

Pour toute question relative à la déclaration et au paiement des cotisations et contribution des médecins remplaçants, contactez-nous.

Email: offre.medecin.remplacant@urssaf.fr

numéro dédié: 0 806 804 209 et faire le "3"

→ Pour l'année 2020, la cotisation annuelle forfaitaire du risque invalidité décès s'élevait à 158€. A compter du premier trimestre 2021, vous pourrez, lors de votre 1ère déclaration de l'année, choisir entre ce forfait de 158€ et un forfait de 631€ pour bénéficier de garanties plus importantes. Pour plus d'informations liées à la cotisation risque invalidité décès et pour aider à faire votre choix, vous pouvez vous rapprocher de la CARMF.

Des questions restent en suspens

- Parentalité : ouverture des droits et prestations versées (trimestres...) ?
- Pas de paiement CPF = Exclusion du dispositif de formation professionnelle continue ? (FAF)
- Quand seuil de CA dépassé; comment se passe le switch de regime? Est-ce que cela se fait de façon automatique? Le fait de basculer de regime implique-t-il un retour au forfait de debut d'activité URSSAF/ regime normal?
- Plafonds de prestations réduits en risque décès/invalidité (25% IJ) en 2020 ; choix à éclairer pour 2021
- Changement de régime : comment ça se passe ? <u>Pour le moment aucun retour d'experience.</u>
- Encourager à nous envoyer les témoignages +++

Passage au régime normal

- en cas de CA > 19 000, 2 années de suite
- en cas de CA > 38 000, dès la première fois

FAQ: https://www.urssaf.fr/portail/home/praticien-et-auxiliaire-medical/actualites/faq--offre-medecins-remplacants.html



4/ CPAM

S'inscrire dès J1 de remplacement

https://remplacement-medecin.ameli.fr

- La CPAM fait le lien
 - ► avec le CDOM
 - ►avec l'URSSAF
 - ► avec l'INSEE qui attribue le **numéro SIRET**
- Affiliation au régime PAMC dès la fin de l'internat (pour prise en charge des frais de santé). NB : le délai de 30 jours de remplacement avant inscription a été supprimé.



5/ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

- Impôt professionnel municipal
- Déclenché dès l'inscription à l'URSSAF
- Dû par toute personne physique ou morale exerçant à titre habituel une activité non salariée, localisée en France
- Créer un compte professionnel sur le site impots.gouv.fr
- Montant entre 200 et 2 000 €
- selon l'adresse du DOMICILE pour les remplaçants

Cotisation minimum

Lorsque la valeur locative est très faible, une cotisation forfaitaire minimum est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par délibération de la commune ou de l'EPCI. Le barème de cette cotisation forfaitaire est revalorisé chaque année.

Ce montant doit être compris dans une fourchette qui varie en fonction du montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes que l'entreprise a réalisé au cours de l'année N-2.

Barème de la base minimum de	CFE en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes
Chiffre d'affaires ou recettes	Base minimum (CFE due au titre de 2020)
Jusqu'à 10 000 €	Entre 221 € et 526 €
Entre 10 001 € et 32 600 €	Entre 221 € et 1050 €
Entre 32 601 € et 100 000 €	Entre 221 € et 2207 €
Entre 100 001 € et 250 000 €	Entre 221 € et 3679 €
Entre 250 001 € et 500 000 €	Entre 221 € et 5254 €
À partir de 500 001 €	Entre 221 € et 6833 €



5/ CFE: Cotisation Foncière des Entreprises

- Paiement : au 15 décembre
- Exonération la première année *civile*
- Réduction de 50% la deuxième année

Ex : début de remplacement au 15 mai 2019

- -> « gratuit » pour l'année 2019
- -> premier règlement de CFE le 15 décembre 2020 (-50%)
- -> puis règlement tous les 15 décembre (100%)
- Possibilité de demande d'exonération (après avoir payé) si « activité non habituelle » (ex : moins de 30 jours de rempla' dans l'année)

- Réception d'un formulaire à remplir après l'inscription à l'URSSAF
- Notice disponible ici: https://www.impots.gouv.fr/ /portail/formulaire/1447-csd/declaration-initiale-decotisation-fonciere-desentreprises

Si vous êtes exclusivement remplaçant (étudiant ou médecin), votre domicile fiscal est votre adresse professionnelle (par exception fixée depuis 1992 au code général des impôts) et en aucun cas celles des lieux où vous remplacez.

Les contribuables qui ne disposent pas de local spécifiquement dédié à leur activité professionnelle cochent la case du cadre A2 et sont dispensés de compléter le cadre C.



DÉPARTEMENT

Formulaire obligatoire (art. 1477-II du code général des impôts)



N° 1447-C-SD (Novembre 2019) FISCALITÉ DIRECTE LOCALE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2020

DÉCLARATION INITIALE en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant intervenu en 2019

COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION														
	TIMBRE À DATE DU SERVICE													
		Renvoyez un e auquel vous p	ouve	plaire AVAN z vous adres	T LE 1er sser pou	JANVIER r tout rer	2020 au seigner	ı servi nent.	ce des	impôts c	des entrep	orises o	:i-dess	us,
		ACCUEIL :	Hora	ires disponi	ibles su	r impots.	gouv.fr	1						
		ou télépho	ne	z au :										
		ou messag	jeri	e:										
A1 Identi	fication de l'entreprise		со	MPLÉTER ou	RECTIFIE	R dans la	partie dr	roite les	s menti	ons absei	ntes ou en	ronées		
	ou nom et prénom													
			1											
Activités exerc	ées													
Mé	decin généraliste		2											
Adresse dans I														
			3											
			3											
Adresse où doi	it être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édit	tion sous form	at p	apier										
			4											
			4											
Numéro SIRET	de l'établissement													
			5											
Code de l'activ	ité de l'établissement (NACE)													
862	11		6											
	répertoire des métiers et de l'artisanat		_											
NO	N		7				OUI			NO	N			
Comptable de	l'entreprise													
Nom : Adresse : Numéro de téle Adresse électro														
A2 Activi	té professionnelle exercée de 1	mon dom	ici	le ou e	xerc	ée en	clie	ntè	le					
	posez d'aucun autre local, cochez la case		X	Précise: de l'acti	z la sur	face oc	cupée	pour		esoins	1r	n²	?	
	e de la personne ayant établi la déclaration si versonnel salarié de l'entreprise.	elle ne fait	À .	gnature			**************	le		****	***************************************			
Téléphone :	onique :			a de la companya de l										

Is dispositions des articles 39 et 40 de la loi in "7 8-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, avoir des processes de la cin "2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égardes de sontiers acteur des connées à caractère personnes. Les neglications de la ciné 20 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, par seprenonnes, dont l'estrivée est la location de locuux mushibles expenses expenses de la companie de locuux mushibles et de location de locuux mushibles et de location de la companie d

	éation d'établissemer					Début d	'activité		☐ Transfert d'a				
A	equisition d'établissen	nent		∐ Apr	ort			Scission		L	Fusion		
Α4	Identification (de l'ancie	n exp	loitant 1									
Dén	omination ou Nom et	Prénom											
	Activité exercée												
		'											
В1	Renseignemei	nts pour l'	'ense	mble de	l'er	itrepi	ise Pé	riode de référence : anne	ée civile 2018 ou exerci	ce de	12 mois clos	en 2	018
ntrep	orise créée en 2019						Entrep	rise existante en 201	3				
ate c	le création de l'entrep	rise (jj/mm/aaa	aa)	·DA	V. -		Date d	e création de l'entrep	rise (jj/mm/aaaa)	12	/		
ffecti	f au cours de l'année	civile 2019 2		2 0	,		Effecti	f au cours de l'année	civile 2018 2	13		,	
	Apprentis sous contr	rat		3 0	,			Apprentis sous cont	rat	14		,	
lont	Handicapés physiqu	es		4 0	,		dont	Handicapés physiqu	es	15		,	
Salari	és affectés à une activ	ité artisanale		5 0	,		Salarie	es affectés à une activ	ité artisanale	16		,	
Chiffre	e d'affaires HT ou rece 019	ettes HT estimé	és	° CA	1		Chiffre (ou de l' à 12 mo	d'affaires HT ou rece exercice clos en 2018, lorsqu s mais ne coïncide pas avec	ttes HT en 2018 e sa durée est égale l'année civile)	17			
Ajuste	ment à l'année 3	7 (ligne 6)	<u>x 12</u>	à ajus	te	r à	Ajuste	ment à l'année 3	18 (ligne 17) x 12	19			
orove d'imm	es brutes HT ou chiffr nant de la location ou eubles nus à usage a ation estimées pour 2	sous-location utre que	-	nnée si O	be	esoir	provei	es brutes HT ou chiffr nant de la location ou eubles nus à usage a 8 4	sous-location	20			
Ajuste	ment à l'année 3	10 (ligne 9)	<u>× 12</u>	1			Ajuste	ment à l'année 3	21 (ligne 20) x 12	22			
B2	Renseignemei	nts pour l'	établ	issemen	t								
lomb	re de salariés employ	és par l'établis	sement	au cours de	l'ann	ée civil	e 2019 (•		1	0	,	
Activit	és à caractère saison	nier, indiquer l	a durée			?_		d'exploitation pour le sement en 2019 (en s		2			
	oitation en semaines				-		2020 (d'exploitation norma en semaines)	7.	3			
	entrepreneur bénéficiant 5-8 du code de la sécurite				ľ	10	Miqu ro-	er la date d'entrée da entrepreneur (jj/mm/a	ns le statut de aaaa)	4	/		
Activit	é professionnelle exe	rcée à temps p	partiel or	u pendant me	oins	de 9 ma	ois de l'a	nnée, cocher la case		5			
n cas	d'éolienne produisar	nt de l'énergie	électriqu	ue, cocher la	case	8				6			
	le raccordement au ré	seau de l'insta	Illation p	oroduisant de	l'én	ergie él	ectrique	(jj/mm/aaaa) 🗿		7	/		
ate c						-		· ·		100			

Ne rien remplir

Les contribuables qui ne disposent pas de local spécifiquement dédié à leur activité professionnelle cochent la case du cadre A2 et sont dispensés de compléter le cadre C.

C Biens du nouvel établissement passibles d'une taxe foncière 11

Informations obligatoires sauf si elles ont été fournies en réponse à la lettre d'accueil adressée par l'administration lors de la prise en compte de la création de l'établissement. En vertu de l'article 1729 B.2 du code général des impôts, les omissions ou inexactitudes constatées dans un document qui doit être remis à l'administration fiscale entraînent l'application d'une amende de 15 € par omission ou inexactitude sans que le total des amendes applicables aux documents devant être produits simultanément puisse être inférieur à 60 € ni supérieur à 10 000 €. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur ce nême modèle.

	Bien i	n° 1
Nature du bien 😰	1	
Adresse du bien	2	
Situation du bien (bâtiment, étage, escalier)	3	
e cas échéant, numéro de lot dans la copropriété	4	
dentité de l'occupant précédent	5	
Date de début d'occupation du bien	6	
Superficie totale des locaux en m²	7	
Détail (en m²) de l'affectation de la superficie à usage :		
Professionnel	8	
Industriel	9	
Commercial	10	
Habitation	11	
Détail (en m²) de l'utilisation des surfaces à usage professionnel en :		
Magasin	12	
Entrepôt	13	
Bureaux	14	
Autres à préciser	15	
/ous êtes :		
Propriétaire	16	
Locataire Jans l'affirmative, veuillez joindre la copie du bail et préciser le nom it l'adresse du propriétaire	17	☐ Nom et adresse du propriétaire :
Sous-locataire réciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, du titulaire du ail et joindre le contrat de sous location	18	☐ Nom et adresse du propriétaire : - Nom du titulaire du bail :
En domiciliation commerciale tréciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société ébergeante et joindre le contrat de domiciliation commerciale	19	☐ Nom et adresse du propriétaire : - Nom de la société hébergeante :
En domiciliation à titre gratuit tréciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société ébergeante et joindre le contrat ou la convention de domiciliation	20	Nom et adresse du propriétaire :Nom de la société hébergeante :
Si vous partagez des locaux, veuillez indiquer le nom des autres itilisateurs	21	
si vous disposez de places de parkings réservées exclusivement à l'exercice le votre activité professionnelle, préciser leur nombre et leur adresse si ette dernière est différente de celle de votre activité professionnelle.	22	☐ Nombre de places : Adresse :
Si vous êtes membre d'une SCM, veuillez indiquer le SIREN de la SCM et la surface du bien occupée à titre privatif	23	SIREN : Surface en m²:
Si vous êtes loueur en meublé, précisez la nature du local loué :		
local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme »	24	
local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux ° et 2° de l'art. 1459 du CGI	25	
autre local loué meublé	26	
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A <i>bis</i> lu CGI, indiquer le pourcentage de réduction (100, 75, 50 ou 25) et la ^{re} année d'entrée du bien dans la base d'imposition.	27	- Pourcentage de réduction : - 1™ année d'entrée du bien :

Cases 18/19:
Remplaçants
(étudiants ou médecins) résidant et travaillant en ZFU ou QPV (les autres situations ne sont pas applicables aux remplacants)

D Exonérations et abatteme	ents					
Si vous remplissez les conditions, veuillez in	AF AND 1961 TO	oour laquelle vous dés	sirez opter	co	rrespondant à	us les cases (2) votre choix choix possible)
EXONÉRATIONS ACCORDÉES		DES COLLECTIVITÉS	LOCALES		CFE	CVAE
Entreprises de spectacles vivants (art. 1464)				1	2	
Établissements de spectacles	A -3° du CGI)		ieur à 450 000 (art. 1464	3a	4a	U.
cinématographiques (art. 1464 A -3° à -4° du CGI) ®			férieur à 450 000 et qui art. 1464 A - 3° bis du CGI)	3b	41:	
	- autres que ci-dessus			3с	40	
			rticle 44 sexies du CGI	5a		
		(création d'entrepri		5a	6a	10
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) de (préciser le régime d'exonération, une seule			rticle 44 septies du CGI s nouvelles pour la reprise elles en difficulté)	5b	68	
			cle 44 <i>quindecies</i> du CGI e d'entreprises dans les on rurale)	5c	60	
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeun	es entreprises universi	itaires » (art. 1466 D d	u CGI) 🕼	7	8	
Exonération en faveur des caisses de crédit	municipal (art.1464 du	CGI) 19		9	10	ř.
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinair				11	12	8
Activités gérées par des services d'activités	industrielles et comme	erciales (art. 1464 H du	ı CGI) 🕢	13	14	
Indiquer la date de début de gestion :	15					
Librairies 2	 indépendantes de re 	éférences (art. 1464 l d	du CGI)	16a	17	a
	- autres (art. 1464 l bi	is du CGI)		16b	171	b
Établissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I du CGI) 🚳					19	
Établissements situés dans les zones de resi		nse (art. 1466 A-I quin	quies B du CGI) 🚱	20	21	
Disquaires indépendants (art. 1464 M du CG				22	23	
Exonération de 100 % de la valeur locativ matériels passibles de taxe foncière destiné:	s à économiser l'énerg	ie ou à réduire le brui		24		
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel Abattement de 50 % de la valeur locative des industrielle (art. 1518 A quater du CGI) 39			03900	26		
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel	l'exonération de CFE es	t demandée :	27	1000		
EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT S.	ALIE DÉLIBÉRATIONS C					
		CONTRAIRES DES COL	LECTIVITÉS LOCALES		CEE	CVAF
Établissements situés dans les bassins d'em				28	CFE 29	CVAE
Établissements situés dans les bassins d'em Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (ploi à redynamiser (an ns une zone franche ur	t. 1466 A-I <i>quinquies i</i> rbaine, territoire entre	A du CGI) 🚳	28	29 31	
	iploi à redynamiser (art ns une zone franche ur art.1466 A-l <i>sexies</i> du C	t. 1466 A-I <i>quinquies i</i> rbaine, territoire entre CGI) 3	A du CGI) 🚳 preneur (poursuite de		29	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da	ploi à redynamiser (art ns une zone franche ur art.1466 A-l <i>sexies</i> du C ns un quartier prioritai	t. 1466 A-l <i>quinquies i</i> rbaine, territoire entre CGI) 3 re de la politique de la	A du CGI) 🚳 preneur (poursuite de	30	31	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un po	ploi à redynamiser (art ns une zone franche ur art.1466 A-l <i>sexies</i> du C ns un quartier prioritai I l'exonération est dem	t. 1466 A-I quinquies / rbaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée :	A du CGI) preneur (poursuite de a ville	30	31	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un poaffecté à l'activité exonéréé :	ploi à redynamiser (an ns une zone franche ur art.1466 A-l <i>sexies</i> du C ns un quartier prioritai I l'exonération est dem ourcentage la proportic	t. 1466 A-I quinquies arbaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée :	A du CGI) preneur (poursuite de a ville	30	31	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un pour difecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations	ploi à redynamiser (an ns une zone franche ur art. 1466 A-l <i>sexies</i> du C ns un quartier prioritai I l'exonération est dem purcentage la proportio s en meublé (art. 1459-	t. 1466 A-I quinquies Arbaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée : on du local concerné	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 %	30	31	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un portent de la cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un portent de la cadre C pour leque Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque	ploi à redynamiser (an ns une zone franche ur art.1466 A-l <i>sexies</i> du C ns un quartier prioritai I l'exonération est dem purcentage la proportio s en meublé (art. 1459-; I l'exonération est dem	t. 1466 A-l <i>quinquies i</i> chaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée : on du local concerné 3° du CGI) nandée :	A du CGI) preneur (poursuite de a ville	30 32	29 31 33	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un pour affecté à l'activité exonéréé: Exonération en faveur de certaines locations	ploi à redynamiser (an ns une zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai I l'exonération est dem purcentage la proportio s en meublé (art. 1459-) I l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466	t. 1466 A-l quinquies) chaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée : con du local concerné 3° du CGI) nandée : F du CGI) con concerné	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 %	30 32	29 31 33	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un praffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Etablissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement	ploi à redynamiser (an ns une zone franche ur art. 1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai I l'exonération est dem purcentage la proportic s en meublé (art. 1459-: I l'exonération est dem s d'outre-mer (art. 1466 auquel vous avez droit	t. 1466 A-l quinquies) chaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée : con du local concerné 3° du CGI) nandée : F du CGI) con concerné	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 %	30 32 36	25 31 33 37 40	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un pour difecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement – Abattement taux normal 41	ploi à redynamiser (an ns une zone franche ur art. 1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai I l'exonération est dem purcentage la proportic s en meublé (art. 1459-: I l'exonération est dem s d'outre-mer (art. 1466 auquel vous avez droit	t. 1466 A-l quinquies / rbaine, territoire entre 3G1) re de la politique de la nandée : on du local concerné 3° du CGI) anandée : F du CGI) - Abattement t	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 %	30 32 36 39	25 31 33 37 40	
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un parffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement - Abattement taux normal 41 Option pour l'encadrement communautaire	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art. 1466 A-l sexies du Consumer un quartier prioritain l'exonération est demourcentage la proportic sen meublé (art. 1459-11 l'exonération est demourcentage vous est demourcentage la proportic sen meublé (art. 1459-11 l'exonération est demourcentage vous avez droit est demourcentage vous avez droit est consumer (art. 1466 auquel vous avez droit est exonérations de sexonérations de se	t. 1466 A-l quinquies) chaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée : on du local concerné 3° du CGI) andée : F du CGI) - Abattement t	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 %	30 32 36 39	25 31 33 37 40	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un paffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement – Abattement taux normal [41]	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai ll l'exonération est dem purcentage la proportio sen meublé (art. 1459-; ll l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466 auquel vous avez droit EEEE EXONÉRATIONS DE listes (art.1458 bis du C	t. 1466 A-l quinquies) chaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée : on du local concerné 3° du CGI) andée : F du CGI) - Abattement t	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 %	30 32 36 39	25 31 33 37 40 CFE	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un praffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement Abattement taux normal 1 Option pour l'encadrement communautaire RUTR Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération en faveur des jeunes avocats (a Exonération de l'activité de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art. 1466 A-l sexies du Cins un quartier prioritai l'exonération est demourcentage la proportic sen meublé (art. 1459-11 l'exonération est dem s d'outre-mer (art. 1466 auquel vous avez droit ESEXONÉRATIONS DE listes (art. 1458 bis du Cirt. 1460-8° du CGI) Diogaz, d'électricité et code rural et de la pêc	t. 1466 A-I quinquies / trbaine, territoire entre CGI)	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 38 aux majoré 42 anisation, réalisée dans	30 32 36 39 43	25 31 33 37 40 CFE 45	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un praffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement —Abattement taux normal Option pour l'encadrement communautaire AUTR Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération en faveur des jeunes avocats (a Exonération de l'activité de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai l'exonération est demourcentage la proportio sen meublé (art. 1459-; l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466 auquel vous avez droit ES EXONÉRATIONS DE listes (art.1458 bis du C rt.1450-8° du CGI) biogaz, d'électricité et code rural et de la pêc L'exonération est dem l'exonération est dem l'exonération est dem	t. 1466 A-l quinquies / thaine, territoire entre CGI)	A du CGI) preneur (poursuite de a ville 34 35 % 38 aux majoré 42 aux majoré 42 aux majoré 42 anisation, réalisée dans 115° du CGI) \$	30 32 36 39 39 44 46 48	31 33 37 40 3 CFE 45	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un praffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement Abattement taux normal Option pour l'encadrement communautaire **Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération de l'activité de production de les conditions prèvues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de d'iot (er facultairive en cas de délibe et votre collectivité locale) des établissements situ	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai Il l'exonération est demourcentage la proportic sen meublé (art. 1459: Il l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466 auquel vous avez droit Distes (art.1458 bis du C nt.1460-8° du CGI) bistes (art.1458 bis du C nt.1460-8° du CGI) code rural et de la pèc code rural et de la pèc Il l'exonération est demoration et demoration — un bassin urb.	t. 1466 A-I quinquies / chaine, territoire entre CGI)	A du CGI) preneur (poursuite de a ville 34 35 % 38 aux majoré 42 aux majoré 42 aux majoré 42 anisation, réalisée dans 115° du CGI) \$	30 32 36 39 43 44 46	31 33 37 40 3 CFE 45	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur) (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un pouffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Etablissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement — Abattement taux normal [41] Option pour l'encadrement communautaire Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération de l'activité de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de droit (et facultative en cas de délibé	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai Il l'exonération est demourcentage la proportic sen meublé (art. 1459-; Il l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466 auquel vous avez droit ES EXONÉRATIONS DE listes (art.1458 bis du C nt.1450-8" du CGI) indigaz, d'électricité et code rural et de la pèc l'exonération est dem l'ur varion est de de la pèc l'ur varion est dem l'ur varion est d	t. 1466 A-I quinquies / chaine, territoire entre CGI) andée : on du local concerné 3° du CGI) andée : - Abattement t - Abattement t	A du CGI) preneur (poursuite de la ville la vill	30 32 36 39 39 44 46 48 51a	25 31 33 37 40 CFE 45 47 49	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un praffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement - Abattement taux normal [4] Option pour l'encadrement communautaire AUTR Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération en faveur des jeunes avocats (a Exonération de l'activité de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de droit (at facultative en cas de délibé de votre collectivité locale) des établissements situ dans : ©	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritais Il l'exonération est dem purcentage la proportic sen meublé (art. 1459-11 l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466 auquel vous avez droit est exonérations belistes (art.1458 bis du Cirt.1460-8° du CGI) biogaz, d'électricité et code rural et de la pêc Il l'exonération est dem rezion en de de l'exonération est dem rezion et dem l'exonération est dem l'exonératio	t. 1466 A-I quinquies / thaine, territoire entre CGI)	A du CGI) preneur (poursuite de la ville la vill	30 32 36 39 39 44 46 48 51a	25 31 33 37 40 CFE 45 47 49	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur (Petites entreprises commerciales situées da cart. 1466 A-1 septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un pour difecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement — Abattement taux normal [4] Option pour l'encadrement communautaire AUTR Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération des diffuseurs de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de de l'activité de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de droit (et facultaitue en cas de délibé de votre cellectivité locale) cles établissements situ dans ce l'activité le calle concerné site de les conditions prévues de l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par u concerné affecté à l'activité exonéréé :	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritais Il l'exonération est dem purcentage la proportic sen meublé (art. 1459-11 l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466 auquel vous avez droit est exonérations belistes (art.1458 bis du Cirt.1460-8° du CGI) biogaz, d'électricité et code rural et de la pêc Il l'exonération est dem rezion en de de l'exonération est dem rezion et dem l'exonération est dem l'exonératio	t. 1466 A-I quinquies / chaine, territoire entre CGI)	A du CGI) preneur (poursuite de a ville 34 35 38 aux majoré 42 anisation, réalisée dans 15° du CGI) 46 1463 A du CGI) aire (art. 1463 B du CGI) %	30 32 36 39 39 44 46 48 51a	25 31 33 37 40 CFE 45 47 49	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur (Petites entreprises commerciales situées da cart. 1466 A-1 septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un pour difecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement — Abattement taux normal [4] Option pour l'encadrement communautaire AUTR Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération des diffuseurs de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de de l'activité de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de droit (et facultaitue en cas de délibé de votre cellectivité locale) cles établissements situ dans ce l'activité le calle concerné site de les conditions prévues de l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par u concerné affecté à l'activité exonéréé :	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art.1466 A-l sexies du C ns un quartier prioritai Il l'exonération est dem purcentage la proportic sen meublé (art. 1459: Il l'exonération est dem s d'outre-mer (art.1466 auquel vous avez droit est exonérations de listes (art.1458 bis du C nt.1460-8° du CGI) bistes (art.1458 bis du C nt.1460-8° du CGI) code rural et de la pèc l'exonération est dem ruration — un bassin urbiés — une zone de di I l'exonération est dem n pourcentage la prop	t. 1466 A-I quinquies / trbaine, territoire entre CGI) re de la politique de la nandée : on du local concerné 3º du CGI) andée : - Abattement t E DROIT CGI) de chaleur par méth he maritime (art. 145′ nandée : 50 ain à dynamiser (art. 146′ nandée : 50 ain à dynamiser (art. 146′ nandée : 53 oortion du local 54 ARATION SPÉCIFIQUE MPOTS GOUV.FR	A du CGI) preneur (poursuite de a ville 34 35 38 aux majoré 42 anisation, réalisée dans 15° du CGI) 46 1463 A du CGI) aire (art. 1463 B du CGI) %	30 32 36 39 39 44 46 48 51a	25 31 33 40 3 5 CFE 45 47 49 52	CVAE
Changement d'exploitant réalisé en 2019 da la période d'exonération du prédécesseur (Petites entreprises commerciales situées da (art. 1466 A-l septies du CGI) Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Pour chacun de ces biens, préciser par un praffecté à l'activité exonéréé : Exonération en faveur de certaines locations Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Établissements situés dans les département Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement - Abattement taux normal [4] Option pour l'encadrement communautaire AUTR Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération des diffuseurs de presse spécia Exonération de l'activité de production de les conditions prévues à l'article L. 311-1 du Préciser le n° du bien du cadre C pour leque Exonération de droit (et facultaitive en cas de délibé de votre cellectivité locale) cles établissements situ concerné affecté à l'activité exonéréé : EXONÉRATIONS NÉ:	ploi à redynamiser (an sune zone franche ur art. 1466 A-l sexies du Cons un quartier prioritain l'exonération est demourcentage la proportic sen meublé (art. 1459-11 l'exonération est dem s'd'outre-mer (art. 1466 auquel vous avez droit est demourcentage la proportic sen meublé (art. 1459-11 l'exonération est dem s'd'outre-mer (art. 1466 auquel vous avez droit est demource (art. 1468 bis du Curt. 1460-8° du CGI) est code rural et de la pêc l'exonération est demourcentage la propourcentage sur l'exonération est demourcentage la propourcentage la propourcentage sur l'exonération est demourcentage la propourcentage la propourcentage la propourcentage la propourcentage la propourcentage l'exonération est demourcentage l'exonération est	t. 1466 A-I quinquies / thaine, territoire entre CGI)	A du CGI) preneur (poursuite de si ville 34 35 38 aux majoré 42 anisation, réalisée dans 115° du CGI) aire (art. 1463 B du CGI) aire (art. 1463 B du CGI) %	30 32 36 39 43 44 46 48 51a 51b	25 31 33 40 52 45 47 49 52 52	CVAE

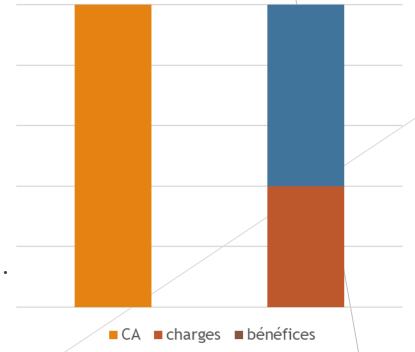
- Dans tous les cas, exonération la première année <u>civile</u> et réduction de 50% la deuxième année
- Lorsque votre CA d'année de référence est< 5 000 €, exonération automatique et totale de la CFE.
- Lorsque votre CA d'année de référence est152 500 €, imposition à la CVAE

- ► Si exonération de la CFE (automatique la première année)
- + Revenu professionnel non salarié inférieur à 12 500 €
- = Exonération possible de la CARMF(en l'état actuel en 2020)



6/ Comptabilité

- ► Chiffre d'affaire = Recettes
- ► Charges
- ► Bénéfices = Recettes Charges



« Revenus » ? mot trompeur...



6/ Comptabilité

- Compte bancaire séparé (pas obligatoirement compte pro)
- ► Tenir un journal comptable
- Déclaration des revenus : 2 possibilités

	Salarié	Micro -BNC	BNC
Statut	Interne	Libéral CA < 72 500€ N-1 ou N-2	Libéral > 72 500€ après 2 années de suite
Numéro déclaration	2042	2042C	2035
Abattement des frais	Forfaitaire = 10% ou Frais réels déclarés	Forfaitaire = 34%	Frais réels déclarés
Majoration	/	/	Jusqu'à + 25% si non contrôlée par AGA

Faut-il déléguer sa comptabilité et/ou ses démarches administratives ?

- Si on a envie d'y comprendre quelque chose : pas forcément
- C'est faisable soi-même (mais prend du temps)

➤ Si on est allergique ou que l'on ne veut pas avoir à y consacrer du temps, oui. Certains organismes gèrent toutes les démarches déclaratives (ex. CFML). Si on opte pour un expert comptable mieux vaut en choisir un habitué des spécificités des médecins libéraux.



Association de Gestion Agrée

- Pour quoi faire ?
 - Eviter la majoration des revenus pour le calcul de l'impôt

Année d'imposition	Majoration du bénéfice pour non-adhésion à un OGA	
2020	20%	
2021	15%	
2022	10%	
2023	0%	

sur le revenu en déclaration contrôlée (= BNC)

- Formation à la comptabilité
- ► Verification de la cohérence des comptes
- Quand?
 - ► Avant le 31 décembre de l'année de dépassement du seuil de 72 500€
- Est-ce indispensable en micro-BNC ?
 - Non, mais tarif réduit proposé, et si on ne sait pas si on va dépasser ou non le seuil, mieux vaut prévenir...





7/ Protection sociale

	Interne	Remplaçant	Installé
STATUT	Salarié	Libéral	Libéral
Rbst des soins	Régime général	Régime général puis PAMC	PAMC
Arrêt maladie	IJ	IJ avec 90 jours de carence	IJ avec 90 jours de carence
Acc. de travail	IJ	AVAT: facultative; pas d'IJ! assurance volontaire AT/MP pour les soins	AVAT: facultative; pas d'IJ! assurance volontaire AT/MP pour les soins
Grossesse	IJ	AFRP + IJ forfaitaire	AFRP + IJ forfaitaire + ASM



- RCP (Responsabilité Civile Professionnelle):
 OBLIGATOIRE!
 Penser à ajouter l'activité de remplacement si vous gardez celle de l'internat (et les pratiques spécifiques)
- Assurance auto, avec prise en compte des visites



(Partenaire de MiP'AGJIR et ReAGJIR)



Au total

 Mail à la scolarité : attestation de validation de 3 semestres

RSPM

- CDOM : Licence de remplacement
- URSSAF : dans les 8 jours après la première date de rempla'
- ► CARMF : dès le début
- CPAM : dès J1 de rempla'
- CFE: selon adresse du DOMICILE

créer un compte professionnel sur impots.gouv.fr

- ► RCP : extension à l'activité de remplacement
- Assurance auto



Equipement

- Tampon
 - Nom Prénom
 - Médecin remplaçant
 - Numéro RPPS
- Petit matériel
 - Stéthoscope, brassard à tension
 - Saturomètre
 - Thermomètre frontal ou auriculaire
 - Otoscope
- Trousse de secours
 - Modèle sur le site internet de ReAGJIR
 - Adapté à tes besoins et à tes compétences

https://www.reagjir.fr/jexerce/les -outils/

https://antiseche.wordpress.com/2013/03/01/ma-trousse-durgence/

https://www.revuemedicament.com/revuemedicament-pro/revue/41-priseen-charge-des-urgences-latrousse-ideale.html



Règles d'or du remplacement

- ➤ Signer un contrat <u>avant chaque remplacement</u> et l'envoyer au CDOM (sinon, exercice illégal de la médecine!) http://www.ordmed31.org/exercice-medical/le-remplacement/
- Ne pas travailler en plus du praticien remplacé (obligation de cesser son activité)
- Rencontrer au moins une fois au préalable le médecin remplacé, et s'entendre sur les horaires et l'organisation pratique
- Noter la comptabilité en papier ou informatique selon les habitudes du médecin remplacé (nom, acte, mode de paiement)
- ► Le plus confort = commencer chez un ancien maître de stage!



Contrat de remplacement



► Tous les modèles de contrats du CNOM (PDF et TEXTE modifiable): https://www.conseil-national.medecin.fr/documents-types-demarches/documents-types-medecins/cabinet-carriere/modeles-contrats

Article 10 : Arbitrage (5) En cas d'échec de la conciliation, les litiges ou différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution du présent contrat, seront soumis à l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Chambre nationale d'Arbitrage des médecins .

1ère option : Dès à présent, les parties conviennent de soumettre leur litige à un arbitre unique. Le tribunal arbitral statuera avec les pouvoirs d'amiable compositeur. (6) Les parties peuvent faire appel de la sentence arbitrale. -> un seul arbitre, peu paraître partial donc possibilité de faire appel. Option la plus souvent choisie car la plus simple.

2ème option : Dès à présent, les parties conviennent de soumettre leur litige à trois arbitres désignés selon les modalités définies à l'article 4 du règlement d'arbitrage de la Chambre nationale d'Arbitrage des médecins. Le tribunal arbitral statuera avec les pouvoirs d'amiable compositeur. (6) Les parties renoncent à la possibilité de faire appel. 44 Le siège de la Chambre nationale d'Arbitrage des médecins est fixé à PARIS 17, 4 rue Léon Jost. -> plusieurs arbitres, décision définitive, pas de possibilité de faire appel. Plus complexe donc moins souvent choisie.



Où trouver des annonces?

- ► Le bouche à oreille
- Groupes facebook à accès modéré Facebook : un groupe "global" : RMG-O (pour occitanie)
- https://remplafrance.com/
- https://www.rempla-occitanie.org
- L'association des internes?

J'ai fini l'internat et je remplace!

Les formalités sont les mêmes

- Licence de remplacement (jusqu'à l'obtention de la thèse)
- Création d'entreprise auprès de l'URSSAF
- ► Affiliation à la CPAM (vérifier l'affiliation au régime PAMC)
- Déclaration à la CARMF
- Service des impôts des entreprises
- Responsabilité Civile Professionnelle (+ assurance auto)
- Assurance prévoyance (actualiser sa situation ++++)
- Gestion comptable
- Contrat et autorisation du CDOM pour <u>chaque</u> remplacement (même après la thèse)



CDOM

▶ Dès la thèse -> Inscription au tableau de l'ordre du département du lieu de vie



CPAM

- Vérifier l'affiliation au régime des PAMC : (Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés)
 - Dès la fin de l'internat
 - Disparition du délai des 30 jours de remplacement préalable avant inscription
 - Service « relations avec les professionnels de santé »
- Prise en charge des frais de santé

https://www.ameli.fr/hautegaronne/medecin/contacts/installationremplacement-et-changement-de-situation



CPAM

Congé Maternité :

- ► Allocation forfaitaire de repos maternel
 - → 3 377€ en 2 versements (au 7ème mois et à l'accouchement) indépendant de l'arrêt de travail
- ► IJ = Indemnité journalière
 - ►55,51€/j pendant les 16 semaines (6 pré 10 post) de congé (minimum d'arrêt de 8 semaines)

Congé paternité :

- ► 11 jours pour naissance unique, 18 pour naissances multiples
- > 55,51 € par jour pendant la durée du congé



CARMF

Auparavant ne concernait que les médecins thésés



- Désormais inscription dès le début des remplacements (depuis 2018, mais avec dérogation pour 2018, 2019 & 2020).
- Obligatoire
- Retraite, IJ en cas d'arrêt de maladie > 90 jours, Rente d'invalidité
- Déclaration commune des revenus URSSAF et CARMF sur le site net.entreprises
- L'affiliation (début des cotisations) se fait à partir du 1^{er} jour du trimestre civil qui suit la demande (ex. : demande > le 01/10/2020 = cotisations à partir du 01/01/2021)





Protection sociale

	Interne	Remplaçant	Installé
STATUT	Salarié	Libéral	Libéral
Rbst des soins	Régime général	Régime général puis PAMC	PAMC
Arrêt maladie	IJ	IJ avec 90 jours de carence	IJ avec 90 jours de carence
Acc. de travail	IJ	AVAT: facultative; pas d'IJ! assurance volontaire AT/MP pour les soins	AVAT: facultative; pas d'IJ! assurance volontaire AT/MP pour les soins
Grossesse	IJ	AFRP + IJ forfaitaire	AFRP + IJ forfaitaire + ASM







PREVOYANCE PRIVEE

- Payant
- ► IJ en cas d'arrêt maladie / Grossesse / Accident de travail
- ► Invalidité / Décès

➤ Situation particulière des « accidents du travail/maladies professionnelles » qui en théorie n'existent que pour les personnels salariés et non-salariés du milieu agricole*. https://www.reagjir.fr/blog/2020/05/29/atmp-et-si-ca-vous-arrivait/



FMC: Une bonne habitude à prendre!

- Dès la fin de la formation initiale
- Ponctuelle par des DPC indemnisé dans les limites fixées annuellement (s'inscrire sur www.mondpc.fr) ou des FAF
- Régulière en groupe de pairs, groupe balint, groupe locaux de FMC
- Institutionnelle: DU, DIU
- Syndicale: MipAGJIR!
- Presse médicale : prescrire / exercer ...
- Congrès : ISNAR-IMG / CMGF / CNGE / WONCA / Rencontres Reagjir / Préconf FAYRGP / Forum Vasco de Gama ...



Première installation

Récapitulatif PAPS :

https://www.occitanie.paps.sante.fr/les-demarches-linstallation-89



CDOM

- Dès la thèse -> Inscription au tableau de l'ordre du département d'installation (ou transfert de dossier en cas d'inscription antérieure dans un autre département)
 - Diplômes à fournir (Doctorat en médecine, DES, +/- DESC, DU, capacité, etc.)
- Contrats d'association ou de collaboration, bail de location et statuts SCM à faire valider : Se faire aider par un professionnel (notaire, avocat, cabinet comptable)
- Délai : 2-3 mois
- Déclenche la commande de la carte CPS



► Enregistrement des coordonnées

https://installationmedecin.ameli.fr/installation_medecin/

- Signature de la convention possible
- Commande des imprimés
- Création de l'espace professionnel sur espace Pro





Protection sociale

	Interne	Remplaçant	Installé
STATUT	Salarié	Libéral	Libéral
Rbst des soins	Régime général	Régime général puis PAMC	PAMC
Arrêt maladie	IJ	IJ avec 90 jours de carence	IJ avec 90 jours de carence
Acc. de travail	IJ	AVAT: facultative; pas d'IJ! assurance volontaire AT/MP pour les soins	AVAT: facultative; pas d'IJ! assurance volontaire AT/MP pour les soins
Grossesse	IJ	AFRP + IJ forfaitaire	AFRP + IJ forfaitaire + ASM





CPAM

Parentalité :

- ► ASM = Avantage Supplémentaire Maternité
 - → 3 100€/ mois pendant 3 mois maximum si ≥ 8 demi journées/semaine soit 9 300€
 - 2 325 €/ mois si ≥ 6 et < 8 demi jour / semaine soit 6 975€
 - ► 1 550€/ mois si ≥ 4 et <6 demi jour / semaine soit 4 650€

► Paternité :

- 1 116 € pour congé de 11 jours (18 jours pour 2 enfants) si ≥ 8 demi journées
- ▶837 € si entre 6 et 7 demi-journées
- ► 558 € si entre 4 et 5 demi-journées



URSSAF

Modification de l'activité sur le site cfe (si déjà inscrit en tant que remplaçant)

'Transfert de l'entreprise dans un nouvel établissement. L'ancien établissement est supprimé'. Destination 'autre'. Origine 'création'.

- En cas de changement de région, faire un transfert d'activité en contactant l'URSSAF de la région d'arrivée. Vous dépendrez de votre URSSAF de départ jusqu'au 31/12 de l'année d'installation.
- Paiement de la CURPS : Contribution aux Union Régionales des Professionnels de Santé, concerne les médecins installés

Pour le RSPM: modalités de switch du RSPM vers le régime normal non connues à ce jour

Ne semble plus d'actualité depuis que l'ensemble des PAMC sont regroupés sur le même centre de gestion



➤ Signaler le changement d'activité affiliations.cotis@carmf.fr



Prévoyance / RCP / Assurances

- ► IJ en cas d'arrêt maladie / Grossesse / Accident de travail
- Invalidité / Décès
- Revoir votre conseiller pour adapter votre protection à votre pratique, à vos revenus, et à votre situation personnelle
- ► Assurance automobile, locaux





Quel mode d'installation? Quel contrat?

Collaboration

- Rejoindre un cabinet existant pour une durée déterminée ou indéterminée
- ► En vue d'une installation (en théorie)
- Travaille en plus des médecins installés
- Perçoit directement les paiements des actes
- Reverse une redevance aux médecins installés pour payer les charges
- Déclaration médecin traitant possible
- Contrat type sur le site du CNOM
- Possibilité d'avoir plusieurs collaborations simultanées
- Obligation de préciser sur les ordonnances le statut de collaborateur, et les médecins associés
- Moins de poids dans les décisions du cabinet



Quel mode d'installation? Quel contrat?

- Association
 - Bien connaitre ses associés (voire même faire une charte éthique)
 - Investissement dans les locaux, le matériel, les charges (secrétaires)
 - Contrat type site du CNOM
 - ► SCM, SCI, SISA, SCP
 - Eligible à l'exonération d'impôts si installation en ZRR
- Avant l'installation, se rapprocher de l'ARS pour connaître les aides à l'installation par secteur
- Salariat?



Aides à l'installation?

https://www.occitanie.paps.sante.fr/ouminstaller-186?rubrique=10256&parent=10258



Questions pratiques

- Logiciel
- Secrétariat
- Matériel informatique
- Ordonnances : Imprimeur agréé pour les ordonnances simples, doubles ou sécurisées, CPAM pour le reste
- Petit et gros matériel : selon les pratiques et les souhaits
- Tampon encreur
- Plaque
- Hygiène au cabinet, gestion des déchets médicaux



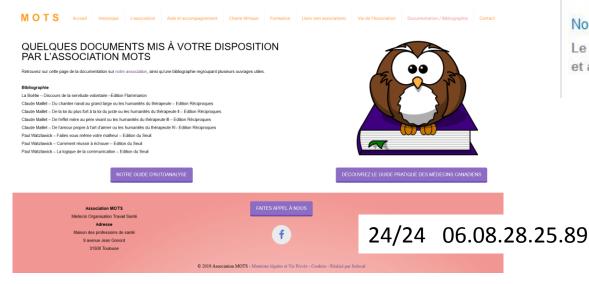


VOS QUESTIONS?



Besoin d'aide?

Site internet de l'association MOTS https://www.association-mots.org/





N°mis en place par le

Nouveau numéro unique d'écoute

Le numéro unique d'écoute et d'assistance aux médecins et aux internes devient le 0800 288 038

L'AAPMS MET EN PLACE UN NUMÉRO DÉDIÉ:

0800 | 800 854

Appel anonyme et gratuit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et Soignants

POUR VOUS AIDER À PASSER UN CAP DIFFICILE, ET CE DANS LE RESPECT DE L'ANONYMAT, 24H/24, 7 JOURS/7.









Merci!

contact@mipagjir.fr adherer.reagjir.fr Page MiP'AGJIR sur Facebook

>> 9 Rencontres nationales REAGJIR





Un congrès pour les jeunes généralistes mais pas seulement!













